

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 18 DECEMBRE 2019

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix neuf, le 18 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Sandrine DAVID.

Absents excusés : Frédéric MAINAS - Violaine PATISSIER

Secrétaires nommées pour la séance : Sandrine DAVID - Nicole MEYRIEUX

==**==**==**==**==

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2018

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2018 établi par le Syndicat Rhône Loire Nord. Il a été transmis par mail à l'ensemble du Conseil Municipal.

→ Approbation à l'unanimité

3. Demande de subvention 2020 au Conseil Départemental pour les travaux de voirie

Les demandes de subvention pour les travaux voirie 2020 doivent être déposées au Conseil Départemental avant le 31 décembre.
Plusieurs devis ont été demandés à Eurovia :

Désignation chemins	Montant HT	TVA	Montant TTC
Impasse La Pinée	33 343,44 €	6 668,69 €	40 012,13 €
Parking Fessy	13 904,14 €	2 780,83 €	16 684,97 €
Chemin de la Farge	7 509,09 €	1 501,82 €	9 010,91 €
Impasse Calas	16 695,76 €	3 339,15 €	20 034,91 €
TOTAL	71 452,43 €	14 290,49 €	85 742,92 €

→ Approbation à l'unanimité d'une demande de subvention voirie 2020

4. Emprunt de 300 000 € au budget communal

Un emprunt de 300 000 € est nécessaire pour financer les travaux de la salle d'animation. 4 banques ont été consultées : la Banque Postale, le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne. Les propositions ont été soumises à Mme DIAS, la trésorière.

→ Approbation à l'unanimité de la proposition de la Caisse d'Épargne : 300 000 € empruntés sur 15 ans, échéances annuelles, amortissement constant, taux de 0.80 %, frais de dossier de 0.10 % du montant du financement.

5. PLUI -Débat des orientations du PADD

Le Conseil Municipal tient un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUI. Les orientations du PADD ont été transmises par mail aux conseillers.

6. Délibération pour les indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Une délibération est nécessaire pour autoriser les agents à effectuer des heures supplémentaires rémunérées. Pour la commune, il en existe une qui date de 2009, mais elle n'est plus à jour, notamment concernant le grade des agents. Le trésor public demande donc une nouvelle délibération.

→ Approbation à l'unanimité

7. Décision Modificative n° 1 sur le budget assainissement

Il convient de faire une décision modificative de virement de crédits sur le budget assainissement, pour 200 €, du compte 2158 (autres immobilisations corporelles) chapitre 21, vers le compte 203 (frais d'études) chapitre 20.

→ Approbation à l'unanimité

8. Changement de l'alarme de l'église

L'alarme de l'église ne fonctionne plus. 2 devis ont été demandés pour un changement d'alarme, mais nous n'en avons reçu qu'un seul. Son montant est de 3 540.27 € HT. Il est décidé de ne pas donner suite à ce devis pour le moment → voir avec l'assurance s'ils proposent des contrats pour les alarmes.

9. Suivi travaux commissions

- Animation : l'arbre de Noël aura lieu ce samedi 21 décembre. Les bulletins et les cartes de vœux seront récupérés demain.

- Voirie : des cailloux pour boucher les trous ont été mis sur l'ancien chemin de fer, l'impasse de la Pinée, le chemin de La Farge et le chemin Boudot. Ce travail a été fait par l'agent technique aidé de Paul MONCHANIN et d'un agent de St Symphorien de Lay avec le camion.

M. DESPORTE a fait les fossés avec le tracteur et la cureuse à fossés de la commune.

10. Questions et informations diverses

- La CoPLER nous a transmis l'avis du SIEL concernant un permis de construire pour 3 bâtiments agricoles. Ce projet nécessite une extension de réseau électrique basse tension dont le coût est estimé à 19 002 €. La commune peut décider de prendre en charge le coût de cette extension, ou bien de le refacturer en totalité ou en partie au pétitionnaire. → Le Conseil

Municipal refuse de prendre en charge le coût de cette extension de réseau électrique qui devra donc être réglé par le pétitionnaire si le permis est accordé. Mais la commune devra avancer le coût de ces travaux au SIEL et se faire ensuite rembourser par le pétitionnaire par le biais d'une convention.

- M. le Maire propose d'adresser un courrier à la mairie de Vendranges pour demander au Conseil Municipal leur accord pour l'entretien (boucher les trous avec l'aide de leur agent technique) sur le début de l'ancienne voie de chemin de fer qui leur appartient, mais dessert uniquement des habitants de Neaux → accord du Conseil Municipal.

- La vente aux enchères du fonds de commerce et du matériel de la boulangerie aura lieu ce vendredi 20 décembre. La mise à prix est de 30 000 €.

- L'offre de la commune pour la vente aux enchères de la parcelle A 553 située à La Pinée n'a pas été retenue car il y a eu une meilleure offre.

- La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le mercredi 22 janvier à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.